

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 31 mars 2023</b>	<b>N° 2023-148</b>

Convocation du 24 mars 2023

Aujourd'hui vendredi 31 mars 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST  
Mme Christine BONNEFOY à M. Christian BAGATE  
Mme Simone BONORON à M. Benoît RAUTUREAU  
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET  
Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS  
M. Jérôme PESCIANA à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM  
M. Kévin SUBRENAT à M. Patrick BOBET  
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Fabrice MORETTI

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h50  
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 17h53  
Mme Pascale PAVONE à partir de 17h53  
M. Fabien ROBERT à partir de 17h50

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 12h30 à 15h00  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI de 12h45 à 17h25  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h45  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h35  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON à partir de 12h  
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h50 à 14h30  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30  
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 16h40  
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h30  
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 14h30  
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT de 10h20 à 14h30  
M. Dominique ALCALA à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h32  
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR à partir de 16h00  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h30  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 17h00  
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h45  
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 14h30 à 17h50  
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN de 12h20 à 15h30  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir 12h15  
M. Gérard CHAUSSET à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 17h15  
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA de 14h30 à 17h32  
M. Christophe DUPRAT à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 17h32  
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h00  
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h40  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Thierry MILLET à partir de 11h30  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 10h50 et à partir de 12h20  
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 14h30  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 17h25  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 15h10  
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI de 16h50 à 17h53  
M. Michel POIGNONEC à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h25  
M. Patrick PUJOL à M. Max COLES à partir de 12h25  
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 12h30 et à partir de 16h00  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jacques MANGON à partir de 15h00  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 31 mars 2023</b>	<b>Délibération</b>
	ADG Patrimoine Végétal et Biodiversité  <b>Direction du Funéraire ADG PVB</b>	<b>N° 2023-148</b>

---

**Commune de Gradignan - Stratégie funéraire - Extension du cimetière communal "Le Plantey" - Contrat de codéveloppement 2021-2023 - Subvention d'aide à l'investissement - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil de Bordeaux métropole du 9 juillet 2021, a voté de nouvelles modalités de mise en œuvre de la politique de notre établissement public en matière de cimetières en autorisant le versement d'une aide financière aux communes dont les équipements arrivent à saturation (délibération n° 2021-386).

Le projet de la commune de Gradignan consiste à aménager l'extension de son cimetière « Le Plantey », chemin du Plantey, avec la création de 5 caveaux six places, 54 caveaux quatre places, 65 caveaux deux places et 45 cavurnes supplémentaires.

Ce projet étant inscrit au contrat de codéveloppement 2021-2023 (code de l'action C051920076), la commune sollicite l'aide de Bordeaux Métropole pour son financement.

**LE PROJET.**

Avec comme objectif d'augmenter la capacité d'inhumation et de conforter l'espace cinéraire, le projet d'extension (pour une surface totale de 10 594 M2) du cimetière « Le Plantey » se traduit par :

- l'acquisition de plusieurs parcelles : AM n°31, AM n°32, AM n°33 pour une superficie totale de 7 994m<sup>2</sup>. Ces parcelles permettront de réaliser les concessions perpétuelles caveaux.
- la réalisation d'une allée centrale avec portail sur les parcelles communales voisines AM n° 29 et AM n°30 d'une superficie totale de 2 600m<sup>2</sup>.

Cette extension respectera le caractère paysager du site avec la plantation d'une centaine d'arbres notamment.

**LE PLAN DE FINANCEMENT.**

Conformément à la délibération n° 2021-386, le montant maximum de la participation financière de Bordeaux Métropole sera limité à 50 % du montant total hors taxes des crédits engagés dans le cadre de cette opération (hors subventions d'autres personnes publiques)

et affectés à l'acquisition de foncier telle que prévue dans la délibération précitée et qui est estimée à **380 116 €** (annexe 2).

Aussi, la participation financière versée par notre établissement est évaluée à la somme maximale de **190 058,00 €** suivant le plan de financement établi.

Le montant définitif de la participation financière de Bordeaux métropole sera arrêté ultérieurement lorsque le coût réel HT de l'opération sera connu sans pouvoir dépasser ce montant.

<b>BUDGET HT (en €)</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Coût d'acquisition parcelles AM31 et AM32	193 227€	Commune de Gradignan	190 058€
Coût d'acquisition parcelle AM 33	186 889€	Bordeaux métropole	190 058€
<b>TOTAL</b>	<b>380 116€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>380 116€</b>

La convention entre la commune et Bordeaux Métropole qui fixe les modalités du règlement de cette participation financière est annexée à la présente délibération (annexe 1).

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5215-26 et L 5217-7,

**VU** la délibération du Conseil métropolitain N° 2021-386 du 9 juillet 2021, relative au règlement d'intervention de Bordeaux métropole dans le domaine funéraire au titre des contrats de codéveloppement,

**VU** la demande de la commune de Gradignan auprès de Bordeaux Métropole relative à l'obtention d'une participation financière pour la réalisation d'opérations dans le cimetière communal.

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt général que représentent les équipements réalisés dans le cadre des opérations dans le cimetière communal et l'aide financière apportée à la commune pour faire face à la saturation prochaine de son cimetière.

**DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer à la commune de Gradignan une participation financière d'un montant maximal de 190 058 euros pour l'acquisition des parcelles.

**Article 2 :** d'autoriser le Président de Bordeaux métropole à signer avec la commune de Gradignan la convention qui précise les modalités du règlement de cette participation financière, ainsi que tout acte afférent à cette opération.

**Article 3 :** d'imputer les dépenses correspondantes, pour la section d'investissement sur le budget principal de l'exercice 2023, chapitre 204, article 2041412, fonction 025.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur MORISSET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 31 mars 2023

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>5 AVRIL 2023</b>	Pour expédition conforme, le Vice-président,  Monsieur Jean-François EGRON
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>6 AVRIL 2023</b>	